

souhaite continuer à susciter le dynamisme nécessaire, tant au niveau national que régional, pour la réalisation de la Fête;

ATTENDU QU'à cette fin, il faut assurer au Mouvement national des Québécoises et Québécois une assistance financière annuelle adéquate;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales:

QUE soient confiées au Mouvement national des Québécoises et Québécois l'organisation et la gestion de manifestations reliées à la Fête nationale pour les années 1998, 1999 et 2000;

QUE soit octroyée au Mouvement national des Québécoises et Québécois une subvention de 1 765 000 \$ par année, pour les trois prochaines années, puisée à même les crédits du ministère des Affaires municipales, sous réserve des disponibilités budgétaires requises;

QUE le ministre des Affaires municipales soit autorisé à signer à cet effet un protocole d'entente avec le Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Le greffier du Conseil exécutif,

MICHEL CARPENTIER

28747

Gouvernement du Québec

Décret 1337-97, 15 octobre 1997

CONCERNANT la délégation du Québec à la troisième session de la Conférence des ministres francophones de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui doit avoir lieu à Hanoi au Viêt-nam les 23 et 24 octobre 1997

ATTENDU QUE la troisième session de la Conférence francophone des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CONFEMER) doit avoir lieu à Hanoi au Viêt-nam, les 23 et 24 octobre 1997;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation du Québec a été invitée à la session par le président en exercice de la CONFEMER et qu'il convient de former une délégation officielle pour y participer;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-21.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie et de la ministre de l'Éducation:

QUE la ministre de l'Éducation, madame Pauline Marois, dirige la délégation du Québec à la session de la CONFEMER;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre de l'Éducation, de:

monsieur Benoît Leblanc, conseiller, ministère des Relations internationales;

monsieur André Forgues, conseiller, ministère de l'Éducation;

madame Nicole Stafford, directrice du Cabinet, ministère de l'Éducation;

madame Diane Viel, conseillère, ministère de l'Éducation;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

MICHEL CARPENTIER

28746

Gouvernement du Québec

Décret 1339-97, 15 octobre 1997

CONCERNANT la nomination du vice-président du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 14 de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., c. R-9), le gouvernement nommé un vice-président parmi les membres du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 17 de cette loi, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1141-97 du 3 septembre 1997, monsieur Jacques Fortin a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Ré-